Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 035-213500820-20261015-DM2026_09_16-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Coësmes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en commune de coesmes
Le : 17/09/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt six, le dix sept Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Coësmes s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur COLLIOT Yannick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/09/2026.

Présents : Mr AMAUCÉ Cedric Mme AMAUCÉ Delhia, Mme BEDU-BOYRIE Elisabeth, Mme CHENAIS LEBEE Nathalie, Mr CHERRUAULT Laurent,Mr COLLIOT Yannick, Mr COSNET Pierre, Mr HEINTZ Adrien, Mme LACROIX Clarisse, Mr LOUIS Thomas, Mr PERRIN Anthony, Mme ROUAULT Jocelyne, Mme SANDERS Emilie,Mme THIERY Cindy,

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROUAULT Jocelyne

Objet : 2026-09-04 – Affectation Résultat de fonctionnement-CA 2025 sur BP Commune 2026

Objet: 2029-09-04 - BP COMMUNE -AFFECTATION du resultat de fonctionnement- CA exercice 2025 sur BP COMMUNE 2026

Le conseil municipal , apres avoir adopte le compte administratif de l'exercice *2025* don! les resultats, conforment au compte de gestion, se presentent comme suit :
voir annexe ci- jointe "Affectation du resultat de fonctionnement"

Apres en avoir delibere, le conseil municipal **decide à l'unanimite** d'affecter au budget pour */'exercice 2026,* fonctionnement de l'exercics *2025* de la façon suivante :

1°) - couverture du besoin de financement de
la section d'investissement en votant au
compte 1068 «excedents de fonctionnement 235000

2°)- le surplus (A+B-F) est affecte en recettes de fonctionnement et porte sur la ligne budgetaire
002 « excedent de fonctionnement reporte » 151710

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 15/10/2026
Le Maire
Yannick COLLIOT

MAIRIE DE COESMES 35134